



CHARTRE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITE EN MAINE ET LOIRE

Liste des installateurs engagés dans la charte

COMMUNE	CP	RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
BAUGE EN ANJOU	49150	ASCEBO	BRAZILLE	Jean-Pierre	10 bis Chemin de la Fermerie - Saint Martin d'Arcé	02 41 89 15 40	jp.brazille@ascebo.com
BAUGE EN ANJOU	49150	RAIMBAULT SARL	RAIMBAULT	Jackie	Les Bichottières - Montpollin	02 41 89 29 82	raimbaultsarl@orange.fr
BAUGE EN ANJOU	49150	RB MACONNERIE	RAGAIN	Bruno	Les Fortières - Bocé	02 41 82 79 04	accueil.ragain@wanadoo.fr
BAZOGES EN PAILLERS	85130	BADREAU ENVIRONNEMENT	BADREAU	Eric	2 ZA L'Hermitage	02 51 07 72 63	contact@badreau-environnement.fr
BEAUFORT EN ANJOU	49250	DELAPORTE	DELAPORTE	Bruno	43, Chemin du Moulin A Vent	02 41 80 37 16	delaportetp@laposte.net
BEAUPREAU EN MAUGES	49600	SECHER SARL	SECHER	Eric	La Borde	02 41 63 00 76	sarl.secher@orange.fr
BECON LES GRANITS	49370	PERRAULT SARL	PERRAULT	Philippe	8, avenue des Granitiers	02 41 39 38 50	sarlperrault@orange.fr
BECON LES GRANITS	49370	CHEVALIER AMENAGEMENT	CHEVALIER	Eric	Croix Neuves	06 76 10 31 07	chevalieramenagement@gmail.com
BOIS D'ANJOU	49250	LEBRETON	LEBRETON	Thérènce	Le Pécher – Fontaine Guérin	02 41 32 35 56	therence.lebreton@nordnet.fr
BOUCHEMAINE	49080	CESBRON TERRASSEMENT	CESBRON	Jean	17, Chemin du Patis	02 41 77 29 39	jean.cesbron@cegetel.net
CHAMPTOCE / LOIRE	49123	DUPAS TP	DUPAS	Martine	ZA Anjou Atlantique - Rue des Cretes	02 41 39 46 82	contact@dupastp.fr
CHOLET	49300	PAVAGEAU TP	PAVAGEAU	Stéphane	La Lucière	02 41 71 06 30	pavageautp49@orange.fr
CORZE	49140	STPA	PORTEJOIE	Isabelle	Bellevue	02 41 33 13 30	stpa49@orange.fr
CUGAND	85610	CVTP	CHAMPAIN	Yoann	ZA Le Mortier Est	02 51 43 69 26	cvtp.cugand@orange.fr
GENNES VAL DE LOIRE	49350	LTRC	ROCHER	Frédéric	11 ZA du Plessis – St Georges des 7 Voies	02 41 80 05 14	sarl.ltrc@yahoo.fr
HERIC	44810	ERTEC ENVIRONNEMENT	NODON	Bruno	Rue Ampère - PA de l'Erette	02 40 36 10 19	bruno.nodon@locaze.fr



CHARTRE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITE EN MAINE ET LOIRE

Liste des installateurs engagés dans la charte

COMMUNE	CP	RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
INGRANDES - LE FRESNE / LOIRE	49123	HAIGNERE SARL	HAIGNERE	Didier	La Hersière	02 41 39 23 01	didier.haignere@orange.fr
LA TESSOUALLE	49280	BEAUDOIN SARL	BEAUDOIN	Marie-Noëlle	Chambureau	02 41 56 34 42	sarlbeaudoin@wanadoo.fr
LES HAUTS D' ANJOU	49330	JBTP	LIENARD	Jean-Benoît	La Pironnière -Marigné	02 41 32 18 75	contact@jb-tp.com
LEZIGNE - TIERCE	49430	BRIAND	BRIAND	Joël	7, Chemin des Potries	02 41 76 90 83	briandjoel@yahoo.fr
LION D' ANGERS	49220	MOREAU & ASSOCIES	MOREAU	Alain	ZA La Barrière - Andigné	02 41 61 46 13	contact@moreauassocies.fr
LONGUENÉE EN ANJOU	49770	GUILLOT GILLES SARL	GUILLOT	Gilles	La Tour - 1950 route d'Angers – La Meignanne	02 41 32 74 22	sarlgillesguillot@wanadoo.fr
LOIRE AUTHION	49800	GENDRON SARL	GENDRON	Gilles	3, rue du Coureau – La Bohalle	02 41 80 41 34	michel.gendronsarl@wanadoo.fr
LOURESSE ROCHEMENIER	49700	JUSTEAU TP	JUSTEAU	Noël	1, rue Principale	02 41 59 32 90	contact@justeau-tp.com
MAZE-MILON	49630	FRONTEAU TP	FRONTEAU	Didier	ZA Pré Barreau - La Reculée	02 41 80 60 20	fronteau.tp@wanadoo.fr
MONTILLIERS	49310	TISSEROND	TISSEROND	Johan	ZA des Bordages	02 41 75 05 43	sarl.tisserond@orange.fr
MONTREVAULT SUR EVRE	49110	JOLIVET SARL	JOLIVET	Yves	La Moncelière – Chaudron en Mauges	02 41 70 16 66	jolivet.tp@wanadoo.fr
MURS ERIGNE	49610	EAURIZON	CHARRIER	Christophe	3 ZA L'Eglantier	02 44 85 06 85	eurizon@gmail.com
NOYANT VILLAGES	49490	ASCEBO TP	CHAUSSEPIED	Anthony	La Bouèrie - Chigné	02 41 82 10 32	a.chausseped.ascebotp@orange.fr
NOYANT VILLAGES	49390	BORDEAU TP	BORDEAU	Boris	Le Haut Gué – Parçay Les Pins	06 76 84 23 15	bordeau-tp@gmx.fr
OREE D'ANJOU	49270	BOUYER HARDY	BOUYER HARDY	Fabien	ZA La Tançrère - 17, rue Saint Eloi – La Varenne	02 40 98 51 97	f.hardy@bouyerhardy.fr
OREE D' ANJOU	49270	CGTP	CHUPIN	Grégory	La Bodinière – St Laurent des Autels	02 40 83 75 74	bernard.chupin1@orange.fr
OREE D' ANJOU	49270	ASTP	SUBILEAU	Anthony	La Broquetière – St Christophe La Couperie	02 40 09 64 99	contact@astp49.fr



CHARTRE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITE EN MAINE ET LOIRE

Liste des installateurs engagés dans la charte

COMMUNE	CP	RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
SEVRE MOINE	49450	CHENI TP	AUDUSSEAU	Sylvain	3, Croix de la Chenillère – St Macaire en Mauges	06 88 75 60 75	sylvain.audusseau@orange.fr
ST GEORGES SUR LOIRE	49170	AGH TP	HAMARD	Guillaume	La Vilette	06 32 43 74 05	hamard.guillaume@orange.fr
ST GERMAIN DES PRES	49170	DOUSSARD SARL	DOUSSARD	Patrice	La Potherie	02 41 39 94 30	doussard.patrice@wanadoo.fr
ST LEGER DES BOIS	49170	SOCIETE ANGEVINE TRAVAUX	LEGER	Valérie	La Chipotière	02 41 39 55 40	etabelliard@wanadoo.fr
ST MARTIN DU FOUILLOUX	49170	SIMON CHARBONNIER SARL	CHARBONNIER	Simon	Chemin des Burlières - La Picoterie	06 67 34 59 59	contact@simon-charbonnier.com
VAL DU LAYON	49750	PASQUIER DENIS	PASQUIER	Denis	9 rue du Petit Clos – St Lambert du Lattay	02 41 74 00 95	sarlpasquierdenis@sfr.fr
VERRIERES EN ANJOU	49480	AB TERRASSEMENT	BRECHETEAU	André	Tartifume – St Sylvain d'Anjou	02 41 47 28 27	ab-terrassement@wanadoo.fr
YZERNAY	49360	LEFORT CONSTRUCTION	LEFORT	Nicolas	ZA La Chartre Bouchère	02 41 55 08 85	lefortconstruction@lmcr.fr

OBJECTIFS

La charte ANC a pour ambition d'offrir aux particuliers un choix de professionnels engagés dans une réelle démarche de qualité et offrant toutes les garanties nécessaires. L'engagement des installateurs, des bureaux d'étude, des SPANC et des vidangeurs dans cette démarche qualité doit permettre :

- D'instaurer la confiance des particuliers et contribuer à la pérennité des installations
- De systématiser le respect des procédures administratives et des textes juridiques
- De développer la formation et mettre en avant le savoir-faire des entreprises
- D'apporter la reconnaissance de ceux qui s'engagent à effectuer un travail de qualité
- D'améliorer et d'harmoniser les pratiques des acteurs de la filière
- De partager les informations techniques et réglementaires

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES CHARTEES

❖ Les installateurs :

- Respecter la procédure administrative pour la mise en œuvre des installations d'ANC,
- Réaliser des installations ANC conformes aux règles de l'art et respecter la réglementation en vigueur,
- Posséder le Document Technique Unifié 64.1 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome »,
- Attester que la personne qui réalise l'intervention ait un niveau de compétence ou de formation suffisant en matière de terrassement et d'assainissement non collectif,
- Participer au moins une fois par an aux réunions techniques organisées dans le cadre de la charte,
- Ne commencer les travaux qu'après l'obtention de l'approbation écrite du SPANC,
- Fournir au maître d'ouvrage une notice d'entretien,
- Fournir au contrôleur le Bon de Livraison des matériaux utilisés,
- Le cas échéant, faire appel à d'éventuels sous-traitants engagés dans la charte ou respectant tous les critères d'engagement de la charte.
- Etc...

❖ Les entreprises de vidange :

- Etre titulaire de l'agrément préfectoral,
- Etre assuré pour la réalisation de vidange et être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Transmettre tous les éléments de suivi requis à l'usager,
- Conseiller les particuliers sur le bon entretien de leur installation.
- Etc...

❖ Les bureaux d'études :

- Attester que la personne réalisant l'étude ait un niveau de compétence ou de formation suffisant,
- Etre assuré pour la réalisation des études de filière et être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Participer au moins une fois par an aux réunions techniques organisées dans le cadre de la charte,
- Respecter les procédures et prescriptions techniques définies dans le cahier des charges réservé aux bureaux d'études (initialement construit par le Conseil Général de Maine et Loire),
- Privilégier la solution optimale pour le client d'un point de vue réglementaire et technico-économique, pouvoir justifier cette solution, et conseiller le particulier,
- Réaliser un plan lisible de la filière avec notamment un relevé topographique,
- Avoir réalisé au moins trois études de filière chaque année avec avis favorable des SPANC pour espérer bénéficier de renouvellement de l'habilitation,
- Dans le cadre du cumul d'activité bureau d'études/SPANC, ne jamais avoir été juge et partie sur aucun des dossiers traités au cours de l'engagement,
- Etc...

❖ Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif :

- S'assurer que le technicien en charge du contrôle ait un niveau de compétence ou de formation suffisant,
- Informer et conseiller les usagers et intervenants vis-à-vis des filières d'assainissement non collectif, de la réglementation, des procédures administratives et de la charte,
- Assurer la promotion de la charte et veiller à diffuser la liste à jour des signataires de la charte à titre individuel auprès des mairies,
- Appliquer le contrôle type défini par le cahier des charges de la charte et demander à l'installateur le Bon de Livraison des matériaux,
- Demander le Bordereau de Suivi des Déchets de vidange au particulier et l'informer sur le caractère obligatoire de ce document,
- Respecter ou faire respecter des délais raisonnables pour la réalisation des contrôles dont ils ont la responsabilité,
- Relayer auprès du comité de pilotage toute erreur significative d'un acteur engagé dans la charte
- Etc...

Assainissement
non collectif
en Maine et Loire